



LE PRÉVOYANT



L'UNION SAINT JOSEPH DU CANADA

Durant notre dernier concours nous avons reçu 6251 demandes d'inscriptions — qui nous ont été envoyées par 646 de nos membres de 308 endroits différents.

Quel serait donc le succès d'un concours auquel prendraient part nos 22,000 membres.



OFFICIERS

CONSEIL EXECUTIF.

Président d'Honneur, Mgr J. T. Duhamel, Arch. d'Ottawa.
Chapelain Général, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-Général.
Président Général, A. Allard, Négociant en gros, Ottawa.
1er Vice-Président, J. A. St. Denis, M.D., Montréal.
2me Vice-Président, L. E. O. Payment, Avocat, Québec.
Directeur Général, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.
Chancelier Supreme, Révd. J. Châtelain, Thurso.
Censeur Suprême, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.
Contrôleur Supérieur, A. E. Brunet, Courtier, Montréal.
Trésorier Supérieur, L. A. E. St. Pierre, Comptable, Ottawa.
Receveur Général, C. S. O. Boudreault, Echevin, Ottawa.
Médecin Général, R. Chevrier, M.D., 168 Ave. Daly, Ottawa.
Greffier Général, J. M. Fleury, Professeur, Ottawa.
Sergent d'Armes, C. Fortin, Marchand, Beauceville, Québec.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Président, Rév. J. Châtelain, Chancelier Suprême, Thurso.
Chancelier Supérieurs, D. Danis, Cornwall; F. R. E. Campeau, Ottawa; Rév. P. S. Hudon, Rockland; Jules Gratton, Hull.

CONSEIL FINANCIER.

Président, S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa.
Censeurs Supérieurs, G. L. Fink, Ottawa; J. A. Tanguay, Montréal; T. Rochon, Clarence Creek; Art. Caron, Hull.

BUREAU MEDICAL.

Président, R. Chevrier, M.D., Médecin Général, Ottawa.
J. A. Duhamel, M.D., Montréal; P. H. Bédard, M.D., Québec,
U. Archambault, M.D., Hull; A. Rodrigue, M.D., Buckingham.

AUDITEURS SUPERIEURS.

J. N. Rattey et G. W. Séguin, Ottawa.

ORGANISATEUR-EN-CHEF.

G. J. Tessier, Ottawa.

AVISEURS LEGAUX.

Hon. N. A. Belcourt, C. R., M.P., Ottawa.
D. Danis, Magistrat, Cornwall.
Clovis Laporte, Montréal.
L. E. O. Payment, Québec.

Procureur pour la Province de Québec.

Clovis Laporte, Chambre 203, Bâtisse New-York Life, Montréal.



Le Prévoyant

Organe Officiel de

L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA.

Vol. XIII.—No 3.

OTTAWA, JUILLET 1907.

Abonnement, \$1.00 par an

Taxe "Per Capita"

Nous tenons à attirer l'attention de nos membres et de nos officiers de conseils et de bureaux sur le fait que le deuxième versement de la taxe "per capita" sera dû le 15 du mois d'août prochain.

Ce versement doit être payé dans les trente jours qui suivent cette date sous peine de suspension de la même manière que pour le non paiement des contributions mensuelles.

Cette taxe étant une chose nouvelle pour les membres, l'Exécutif s'est montré aussi conciliant que possible pour la perception du premier versement et a accordé une extension de temps dans tous les cas où il semblait difficile de faire connaître le nouveau règlement aux membres, soit parcequ'ils étaient éloignés du siège de leur bureau, soit parcequ'ils avaient payé d'avance pour un certain nombre de mois et qu'il devenait difficile de leur faire savoir l'échéance de ce versement.

Ces causes ont maintenant disparues, car il s'est écoulé un temps assez long pour permettre à tous de prendre connaissance de cette obligation. En

conséquence le règlement devra être observé à la lettre pour le paiement du deuxième versement.

Les receveurs et percepteurs ne peuvent accepter le paiement de la contribution mensuelle, après le 15 septembre, des membres qui n'auraient pas encore payé la dite taxe en entier, ces membres se trouvent alors suspendus et ne peuvent être réintégrés qu'en suivant les formalités prescrites dans la lettre circulaire No 2 pour la réintégration des membres.

Si quelques membres n'avaient pas encore payé le premier versement ils devront le faire immédiatement ou être déclarés suspendus.

Les nouveaux membres admis durant le concours qui vient de se terminer ne sont tenus de payer que le deuxième versement dû le 15 août.

La République n'a pas de plus sûre défense que l'armée mutualiste composée de plus de trois millions de personnes liées par l'intérêt social, et dont la fédération domine les différences d'origine et d'opinion.

PIERRE BAUDIN.

Médecins-Examineurs de l'Union St-Joseph

MM. les Drs L. G. Routhier et R. E. Valin.

Le choix des médecins-examineurs est pour une société d'une importance vitale, car la prospérité de toute association mutuelle dépend avant tout de la sélection éclairée des aspirants.

L'Union St-Joseph n'a pas à se plaindre trop de ce côté. La raison première c'est que le médecin général n'accorde de commissions de médecin-examineur qu'à bon escient, et qu'il exige des titulaires qu'ils remplissent à la lettre les devoirs qui leur sont dévolus.

M. le Dr L. G. Routhier

M. le Dr Routhier est un des plus vieux médecins-examineurs de l'Union St-Joseph. Il y a près de quinze ans qu'il remplit cette charge à l'entière satisfaction des officiers et du médecin-général. M. le Dr Routhier est de plus un véritable ami de la société, aux intérêts de laquelle il a toujours été dévoué. Il n'a jamais perdu une occasion de lui être utile et de travailler à son développement.

Né à l'île Perrot, comté de Vaudreuil, il fit ses études classiques au Séminaire Ste-Thérèse en 1875, et reçut ses diplôme et licence de médecin-chirurgien en 1877 de l'Université Victoria, Montréal. Il pratiqua d'abord à Angers, P.Q., puis à Curran, Ont., et ensuite à Hull.

Il laissa cette dernière ville en 1891 pour un voyage en Europe au cours

duquel il se perfectionna dans la spécialité qu'il s'était choisie. Il étudia à Paris sous la direction des docteurs Lacaille et Leblanc, et Baratoux, le



DR L. G. ROUTHIER.

célèbre spécialiste pour les affections de la gorge, du nez et des oreilles.

Il revint en 1892 se fixer définitivement à Ottawa où il exerce son art avec succès au milieu d'une des meilleures clientèles qu'un médecin puisse désirer.

M. le Dr Routhier est le médecin commissionné pour la paroisse Sainte-Anne et les villages de Janeville et Ottawa-Est.

M. le Dr R. E. Valin

Le Dr R. E. Valin est un des quatre médecins qui examinent à Ottawa. Il a reçu pour district toute la paroisse Notre-Dame. Depuis sa nomination nous n'avons eu qu'à nous féliciter du soin qu'il a apporté à l'accomplissement de ses fonctions, de la prudence et du flair qu'il a montrés dans la classification des risques et du dévouement



DR R. E. VALIN

inlassable dont il a fait preuve envers la société.

M. le Dr R. E. Valin est un enfant d'Ottawa et nous pouvons ajouter qu'il fait honneur à sa ville natale.

Il est le fils de M. J. E. Valin, du Département du Revenu de l'Intérieur, et naquit le 5 février 1880.

Il fit ses études commerciales et classiques à l'Université d'Ottawa et reçut son diplôme médical de

l'Université McGill en 1906. Ses études terminées il occupa pendant un an la charge de médecin interne à l'Hôpital Général de la rue Water, à Ottawa.

En juin 1906, il y a un an à peine, il ouvrit un bureau au No 286 rue St-Patrice, et il sut depuis, à force de travail et d'énergie, se créer une superbe clientèle, tout en conservant l'estime de ses confrères. Il fut nommé médecin examinateur pour le Conseil No. 1 en juillet 1906.

En septembre de la même année il entra parmi le personnel de l'Hôpital Général comme chloroformisateur expert. Il fut depuis l'objet de plusieurs autres nominations qui sont autant de preuves de la confiance qu'ont su lui gagner ses bonnes qualités.

— — — — —

“Vivre en soi, ce n'est rien : il faut
vivre en autrui.
A qui puis-je être utile, agréable au-
jourd'hui ?
Voilà, chaque matin, ce qu'il faudrait
se dire ;
Et le soir, quand des cieux la clarté
se retire,
Heureux à qui son cœur, tout bas, a
répondu :
“Ce jour qui va finir, je ne l'ai pas
perdu ;
Grâce à mes soins, j'ai vu, sur une
face humaine,
La trace d'un plaisir ou l'oubli d'une
peine.”

ANDRIEUX.

Je n'ai jamais regretté le temps que
j'ai donné aux autres.

DIDEROT.

Baie Georgienne

M. G. J. Tessier, notre Organisateur en chef, est de retour d'un voyage d'inspection dans la Baie Georgienne, où nous comptons déjà plusieurs bureaux de perception dans cette partie de la province d'Ontario. Durant son voyage il a fait l'installation de deux nouveaux conseils, Victoria Harbor et Waubaushene; le premier commence avec un effectif de 62 membres et le second avec 47 membres.

L'Organisateur en chef a présidé à l'élection et à l'installation des officiers de ces deux conseils avec le résultat suivant :

Waubaushene.

Chapelain, Rev. Père Nolan.

Président, George Marcoux.

1er Vice-Président, Johny Caouette.

2e Vice-Président, Honoré Rivet.

Secrétaire, Nap. Dubord.

Trésorier, Alfred Gervais.

Receveur, Arthur Dubord.

Visiteurs, Edouard Bernier et Félix Emond.

Censeurs, J. J. Wilson, Wilfrid Dubord et Jean Valendeuil.

Commissaire - Ordonnateur, Pierre Caouette.

Monsieur le Curé avait eu la courtoisie de mettre à la disposition des membres, l'église paroissiale où se fit la cérémonie d'installation et un nombreux public y assistait, parmi lequel se trouvait un grand nombre de dames. En outre de l'organisateur en chef qui a adressé la parole et expliqué les avantages de l'Union Saint-Joseph du Canada, leur faisant comprendre aussi l'intérêt qu'il y avait

pour les Canadiens-français de s'enrôler dans nos sociétés nationales, plusieurs autres orateurs ont fait quelques remarques et ont su intéresser leur auditoire.

M. l'Organisateur en chef nous est revenu très satisfait du résultat de son voyage.

Victoria Harbour, Ont.

Le 23 juin dernier, au milieu d'un concours nombreux de personnes sympathiques à la cause de la mutualité, M. J. G. Tessier, Organisateur en chef, faisait l'installation du Conseil Local de Victoria Harbour.

Les officiers suivants furent choisis pour former le Bureau de Direction du nouveau conseil.

Chapelain Rév. M. Bordeleau, Ptre curé.

Président, S. Cloutier.

1er Vice-Président, Henri Wilson ;

2e Vice-Président, Philippe St. Arneault.

Secrétaire, Narcisse Arbour.

Trésorier, Téléphore Gervais.

Receveur, Félix Labatte.

Visiteurs de malades ; Pierre Arbour et Joseph Gagné.

Censeurs, Solomon Vallée, Eugène Abernot et Ludger Gouin.

Commissaire-Ordonnateur, Théophile Houle.

La cérémonie eut lieu dans l'Eglise paroissiale que M. le Curé avait gracieusement mise à la disposition de M. l'Organisateur. Tout fait augurer un futur rempli de succès pour le nouveau conseil.

Conseil de Coteau Station



F. Montpeti, Visiteur. H. Montpetit, Com.-Ord. Alex. Dubé, Visiteur. J. O. Leroux, Sec. et Rec. Jos. Denis, Censeur. Nap. Bray, Censeur. Aimé Giroux, Trésorier.
T. Vernier, Censeur. C. Duresnil, Président. Rev. J. A. Lippé, Chapelain. C. Houle, 1er Vice-Prés. T. St Cyr, 2e Vice-Prés.

En publiant le portrait des officiers de ce Conseil nous devons faire une mention toute spéciale du progrès fait à Coteau Station grâce au dévouement des officiers et des membres de cette petite localité.

Fondé en 1903 avec un effectif initial de 28 membres ce Conseil compte maintenant 80 membres en règle et comme le montre la photographie est le possesseur d'une très jolie

bannière qu'il a achetée en 1904.

Si l'on tient compte de la population de Coteau Station, environ 1,500 âmes et du fait que trois autres sociétés de secours mutuel y ont des succursales prospères, nous devons avouer que le travail fait par nos confrères de ce Conseil mérite des félicitations. C'est de tout cœur que nous les leurs donnons et que nous citons le Conseil de Coteau Station comme un modèle à suivre.

AVIS.

On nous prie d'annoncer que le Conseil No. 130, de Viauville, a ses assemblées tous les deuxièmes dimanches et tous les derniers dimanches du mois, à 1¼ heure précise.

AVIS.

Les membres de l'Union St. Joseph du Canada qui sont sans emploi et les entrepreneurs qui ont besoin d'ouvriers sont priés de laisser leur nom au Receveur du Conseil n° 1 de l'Union, 325 rue Dalhousie.

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



PENSEES ET NOUVELLES.

Les associations qui sont satisfaites de leur prospérité et ne cherchent pas à l'augmenter, sont bien près de la décadence ; celles qui n'avancent pas ne sont pas loin de reculer ; celles qui n'ont pas d'aspirations, de désirs, ne sont pas loin d'avoir des regrets.

x

La Société St-Jean-Baptiste de Hull, de concert avec la succursale des Artisans a célébré le jour national le 23 juin dernier d'une manière qui mérite des félicitations.

Le Conseil No 2 de l'Union Saint-Joseph du Canada, prenait part à la démonstration et avait devisé et orné le plus beau char allégorique du défilé.

Le Dr R. Chevrier représentait l'Exécutif au banquet, et le Dr U. Archambault, de Hull, a eu l'honneur de répondre, au nom de la Société, à la santé des Sociétés Sœurs, ce qu'il a fait avec un tact et un succès qui lui ont mérité des félicitations.

UNE BELLE FETE.

On pose la pierre angulaire de l'édifice de l'Union St-Joseph à Hawkesbury.

Hawkesbury, Ont., 12. — Dimanche après-midi a eu lieu, à Hawkesbury, la cérémonie de la pose de la pierre angulaire du nouvel édifice que fait construire le Conseil Local de Hawkesbury de l'Union Saint-Joseph du Canada. Le matin, une grand'messe avait été célébrée par M. le chanoine Philippe, à l'occasion de la fête Saint Joseph, dont la célébration avait été remise, afin de la faire coïncider avec celle de la pose de la première pierre du nouvel édifice. Un sermon de circonstance a été prononcé par M. le chanoine Philippe.

Les conseils locaux de Saint-Eugène, l'Original, Lefebvre, Sainte-Anne de Prescott, Grenville et Châte à Blondeau, étaient largement représentés, avec leurs bannières. Parmi les invités, on remarquait, M. G. J. Tessier, organisateur en chef, le député Labrosse, le député E. Proulx, Dr J. A. Bédard, de Saint-Eugène, E. Z. Labrosse, Vankleek Hill, J. A. R. Raizenne, de Saint-Eugène, B. R. Poulin, l'Original, J. B. Levac, Saint-Eugène, Dr Eug. Quesnel, Dr R. P. Pattie, Hawkesbury, et autres.

Environ 2,500 personnes assistaient à la cérémonie de la pose de la première pierre.

Après la cérémonie des discours ont été prononcés par MM. G. J. Tessier, E. Proulx, L. J. Labrosse, Dr J. A. Bédard, Dr Quesnel, B. R. Poulin, Dr R. P. Pattie, F. X. Berthiaume, J. B. Levac, J. A. R. Raizenne, J. Millette et U. Hotte. — *Le Temps*.

TOURNEE DE PROPAGANDE

Il nous fait plaisir d'annoncer le départ de notre organisateur, M. L. J. Bourdon, pour une tournée de propagande dans l'Ouest Canadien. Spécialement chargé par l'Exécutif d'organiser le Manitoba, l'Assiniboine, la Saskatchewan et l'Alberta, M. Bourdon a déjà fait un voyage l'année dernière au cours duquel il a ouvert plusieurs conseils et bureaux dans ces régions. Il part cette fois pour une plus longue tournée afin de stimuler le zèle déjà grand de nos sociétaires de l'Ouest et ouvrir de nouveaux bureaux. Nous espérons que son travail sera des plus fructueux pour la Société et ceux qui connaissent l'énergie de M. Bourdon ne sauraient douter du succès qu'il devra remporter au cours de ce voyage.

CONDOLEANCES

A une assemblée spéciale des membres du Conseil n° 18 de l'Union St-Joseph du Canada, de Notre-Dame de la Salette, convoquée ce jour, à l'Ecole Modèle du village, il fut résolu :

1° Proposé par MM. T. Morrissette, T. Joncas et C. Lapointe, secondé par MM. O. Rochon, Alfred Bolduc et R. Chartrand, que les membres de ce Conseil ont appris avec regret la mort de leur confrère Delphis D. Deslauriers, et offrent en cette circonstance leurs vives sympathies à l'épouse et à la famille éplorées.

2° Proposé par MM. Em. Lapointe et L. Lalonde, secondé par Delp. Deslauriers et F. X. Boileau, que les membres de ce Conseil assistent en corps

aux funérailles et à la sépulture du défunt.

3° Proposé par J. Cadieux et E. Boileau, secondé par W. Chartrand et J. Lauzon, que copie des présentes résolutions soient transmises à l'épouse et à la famille du confrère défunt ; aux journaux "La Presse" et "La Patrie" et au "Prévoyant," organe de la Société.

THÉO. MORISSETTE, prés.

THS. JONCAS, sec. supp.

Le 2 mai 1907.

A V I S .

Tous les Percepteurs et Trésoriers, tous les agents et en général tous ceux qui ont à faire parvenir de l'argent à la Société sont priés de se conformer aux instructions suivantes :

1. Ne jamais envoyer de monnaie. Pour tout montant moindre qu'une piastre nous acceptons des timbres poste.

2. Envoyer de préférence des mandats poste, bon-poste ou mandats d'"Express."

3. Si des chèques sont envoyés, toujours les faire accepter et mettre payables au pair à Ottawa, Montréal, Québec ou Toronto.

(Lorsque des chèques seront envoyés sans être faits payables au pair aux endroits indiqués ci-haut, la commission sera invariablement chargée à l'expéditeur.)

4. Faire tous les chèques ou mandats invariablement payables à l'ordre de l'Union St-Joseph du Canada." (Voir art. 309 du Code de 1906.)

NAISSANCES.

LAROCHELLE—A Sturgeon Falls, vendredi, le 29 juin, l'épouse de M. Alexandre Larochelle, d'un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-François-Xavier-David-Charles.

Parrain et marraine M. Frank Ménard et Thérèse Ménard, oncle et tante de l'enfant.

VACHON—M. et Mde Joseph Vachon, de Sainte-Marthe, ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils arrivé le 10 juin, baptisé sous les noms de Joseph-Arthur-Adrien.

Parrain et marraine M. et Mde Venance Paiement, oncle et tante de l'enfant.

AUCLAIR—A Ottawa, le 20 juin, l'épouse de M. J. V. Auclair, du Conseil n° 93, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Alice-Eliane.

Parrain et marraine, M. Jos. Auclair et Mlle Alice Labelle, frère et cousine de l'enfant.

MARIAGES.

Le 10 juin dernier avait lieu à St-Narcisse le mariage de M. Hercule Veillette, membre du conseil local de St-Narcisse, à Mademoiselle Rosina Gervais, sœur de MM. Aldem, Jeffrey et Frédéric Gervais, tous membres du dit Conseil de Saint-Narcisse.

Les mariés ont reçu plusieurs cadeaux.

Après la cérémonie les nouveaux époux sont partis pour un voyage.

Nos meilleurs souhaits.

(Communiqué.)

Notre confrère M. Edmond Lachapelle, membre de l'Union St-Joseph du Canada, a épousé, le 14 mai, Mademoiselle Sarah Shane, de Plantagenet, et ancienne institutrice de Carran.

Après la Bénédiction Nuptiale l'heureux couple est parti pour faire un voyage à Montréal et Québec.

M. Lachapelle est le contremaitre cantonnier d'Alfred, Ontario.

AVIS.

Le Conseil de Québec, n° 29, a décidé de faire râfler à la 1ère assemblée de chaque mois, la somme de \$1.00, la dite somme devant être divisée en deux montant de 50 cts.

Prière aux membres d'assister en grand nombre afin de prendre part à tirage.

Bien à vous,

W. BOULET, Sec.

AVIS.

OTTAWA, 15 juillet 1907.

Aux membres de l'Union Saint-Joseph
au Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société, sont dues et payables par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. En conformité avec les articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de août prochain n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même et sans autres avis suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

J. M. FLEURY,

greffier-général.

La Caisse Donatère C.

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	HONORAIRES D'ADMISSION \$2.00
16 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Quelque soit le montant de la police.
19	48	85	1 23	1 60	Bénéfices. En Invalidité ½ de la police comptant ou g ^o par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. A 70 ans: 1 ^o de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. Au décès: Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.
20	48	86	1 24	1 62	
21	49	88	1 27	1 66	
22	50	90	1 30	1 70	
23	51	92	1 33	1 74	
24	52	94	1 36	1 78	
25	54	98	1 42	1 86	
26	56	1 02	1 48	1 94	
27	58	1 06	1 54	2 02	
28	60	1 10	1 60	2 10	
29	62	1 14	1 66	2 18	
30	64	1 18	1 72	2 26	
31	66	1 22	1 78	2 34	
32	68	1 26	1 84	2 42	
33	70	1 30	1 90	2 50	
34	73	1 35	1 98	2 60	
35	75	1 40	2 05	2 70	
36	78	1 46	2 14	2 82	
37	82	1 54	2 26	2 98	
38	85	1 60	2 35	3 10	
39	88	1 66	2 44	3 22	
40	91	1 72	2 53	3 34	
41	95	1 80	2 65	3 50	
42	98	1 86	2 74	3 62	
43	1 02	1 94	2 86	3 78	
44	1 08	2 06	3 04	4 02	
45	1 15	2 20	3 25	4 30	
46	1 20	2 30	3 40	
47	1 25	2 40	3 55	
48	1 30	2 50	3 70	
49	1 35	2 60	3 85	
50	1 50	2 80	
51	1 65	3 00	
52	1 80	3 25	
53	2 00	
54	2 30	

Caisse Donatère C, et caisse de Secours réunies,

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00
16 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Quelque soit le montant de la police.
19	98	1 35	1 73	2 10	Bénéfices. En maladie: \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année. Au décès de l'épouse: \$75.00. En Invalidité: ½ de la police comptant ou g ^o par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. A 70 ans: 1 ^o de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. Au décès: Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.
20	98	1 36	1 74	2 12	
21	99	1 38	1 77	2 16	
22	1 00	1 40	1 80	2 20	
23	1 01	1 42	1 83	2 24	
24	1 02	1 44	1 86	2 28	
25	1 04	1 48	1 92	2 36	
26	1 06	1 52	1 98	2 44	
27	1 08	1 56	2 04	2 52	
28	1 10	1 60	2 10	2 60	
29	1 12	1 64	2 16	2 68	
30	1 14	1 68	2 22	2 76	
31	1 16	1 72	2 28	2 84	
32	1 18	1 76	2 34	2 92	
33	1 20	1 80	2 40	3 00	
34	1 23	1 85	2 48	3 10	
35	1 25	1 90	2 55	3 20	
36	1 28	1 96	2 64	3 32	
37	1 32	2 04	2 76	3 48	
38	1 35	2 10	2 85	3 60	
39	1 38	2 16	2 94	3 72	
40	1 46	2 27	3 08	3 89	
41	1 50	2 35	3 20	4 05	
42	1 53	2 41	3 29	4 17	
43	1 57	2 49	3 41	4 33	
44	1 63	2 61	3 59	4 57	
45	1 80	2 85	3 90	4 95	
46	1 85	4 05	
47	1 90	4 20	
48	1 95	4 35	
49	2 00	4 50	

Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire l'apreuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Le membre non marié lors de son admission, qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certain at de médecin, dans les 60 jours qui suivront son mariage. Le membre marié, que son épouse est en bonne santé.

LA CAISSE SOCIALE

20 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjointes et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

LE BON CONJOINT.

LE BON MUTUEL.

Contributions mensuelles.

AGE	\$750.	\$1,500	\$3,000
16	63	1 25	2 30
17	64	1 27	2 34
18	65	1 29	2 38
19	66	1 31	2 42
20	67	1 33	2 46
21	68	1 35	2 50
22	69	1 37	2 55
23	70	1 40	2 60
24	72	1 43	2 66
25	73	1 46	2 72
26	75	1 50	2 80
27	77	1 54	2 88
28	79	1 58	2 96
29	82	1 63	3 06
30	84	1 68	3 16
31	87	1 74	3 28
32	90	1 80	3 40
33	93	1 85	3 50
34	95	1 90	3 60
35	98	1 96	3 72
36	101	2 02	3 84
37	104	2 08	3 96
38	107	2 14	4 08
39	110	2 20	4 20
40	114	2 27	4 34
41	118	2 35	4 50
42	123	2 45	4 70
43	128	2 55	4 90
44	133	2 65	5 10
45	138	2 75	5 30
46	143	2 85
47	148	2 95
48	155	3 10
49	165	3 30

CLASSE ORDINAIRE.
HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.
Quelque soit le montant du Bon.
 Les sommes payées pour les bénéficiaires ci-dessous sont déduites du Bon.

BÉNÉFICIAIRES.
En maladie :
 \$ 750 \$2.50 } Par semaine,
 \$ 1500 \$5.00 } 15 semaines
 \$ 3000 \$5.00 } par année.

En invalidité :
 \$ 750 \$300. } Comptant, déduction
 \$ 1500 \$600. } faite des bénéfices re-
 \$ 3000 \$1200. } tirés antérieurement
 en règlement final.

Au décès de l'épouse
 \$ 750 \$ 50 } Pour frais tuné-
 \$ 1500 \$100 } raires.
 \$ 3000 \$100 }

A 65 ans révolus :
 \$ 750 \$2.50 } Par semaine jusqu'à
 \$ 1500 \$5.00 } paiement complet
 \$ 3000 \$5.00 } de la balance due.

Au décès :
 \$ 750 \$ 50 Pour et \$2.50 Par semai-
 \$ 1500 \$100 frais et \$5.00 ne jusqu'à
 \$ 3000 \$100 raireset \$5.00 paiement complet
 entier de la balance due, ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.

Au décès dans le cas de conversion 5 p.c.
 sera ajouté au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de 10 ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations. Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission. Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin dans les 60 jours qui suivront son mariage. que son épouse est en bonne santé.

Contributions mensuelles.

AGE	\$750.	\$1,500
16	65	1 10
17	66	1 12
18	67	1 14
19	68	1 16
20	69	1 18
21	70	1 20
22	71	1 22
23	72	1 24
24	73	1 26
25	74	1 28
26	75	1 30
27	76	1 32
28	78	1 36
29	80	1 40
30	82	1 44
31	84	1 48
32	87	1 53
33	90	1 58
34	93	1 63
35	96	1 68
36	100	1 74
37	105	1 80
38	110	1 86
39	115	1 92
40	120	2 00
41	125	2 08
42	135	2 16
43	145	2 25
44	155	2 35
45	165	2 45
46	175	2 60
47	185	2 75
48	195	2 90
49	210	3 10

CLASSE ORDINAIRE.
LES DEUX SEXES ADMIS
HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.
Quelque soit le montant du Bon.

BÉNÉFICIAIRES.
En invalidité :
 \$ 750 \$ 50 } Par année pendant
 \$ 1500 \$100 } 15 ans.

A 65 ans révolus :
 \$ 750 \$ 50 } Par année pendant
 \$ 1500 \$100 } 15 ans.

Au décès :
 \$ 750 \$ 50 Pour et \$50 Par année
 \$ 1500 \$100 } funéraires jusqu'à
 \$ 100 et \$100 } paiement
 entier de la balance due, ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.

Dans le cas de conversion 5 p.c.
 sera ajouté au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de dix ans de sociétariat ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations. Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission. Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin dans les 60 jours qui suivront son mariage. que son épouse est en bonne santé.

LA CAISSE DE SECOURS D.

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui sont partie d'autres caisses de la société.

En maladie :

BÉNÉFICIAIRES.
 \$5.00 par semaine,
 15 semaines
 chaque année.

Au décès de l'épouse :
 \$75.00

HONORAIRES D'ADMISSION, \$1.00.

AGE.

AGE.	Contributions mensuelles.
16 à 39 ans, les deux inclusivement....	50 centins.
40 à 44 " " " " " " " "	55 " "
45 à 49 " " " " " " " "	65 " "

La Caisse Douairière R.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.

Assurance payable au décès seulement.
 Admission de 16 à 50 ans, les deux inclusivement.

HONORAIRES D'ADMISSION, 50c.

AGE.

AGE.	Contributions mensuelles.
16 à 23 ans, les deux inclusivement....	\$ 15 c.
24 à 29 do do " " " " " "	25 " "
30 à 34 do do " " " " " "	30 " "
35 à 39 do do " " " " " "	35 " "
40 à 44 do do " " " " " "	40 " "
45 à 49 do do " " " " " "	45 " "